

>Edito



# ENVIRONNEMENT INDUSTRIE Bulletin d'information sur l'environnement industriel en Provence Alpes Côte d'Azur

# **Som**maire

- Actualites Regionales Page 2
- Parole d'Adherent Page 4
- Dossier Page 5
- Bourse des Dechets Page 8
- Infos Pratiques Page 9
- Bonnes Pratiques **Environnementales** Page 10
- Echo de l'Association Page 11
  - + Cahier Détachable

Pages centrales

Directeur de la publication : Michel DEPRAETERE Comité de rédaction : Marc VALENTIN, Joseph BRYKS, Michel DEPRAETERE Aurélie FLOCH, Nicole GRASSART

Périodicité : semestriel Tirage: 1500 exemplaires Zone de diffusion : région PACA

**Environnement-Industrie:** Association loi 1901 fondée en 1974 Agréée pour la protection de l'environnement 35 rue Sainte Victoire - BP 21856 13221 Marseille cedex 01 Contact : Marc Valentin Tél: 04 91 13 86 08 Email: contact@environnement-industrie.com Site internet: www.environnement-industrie.com

Graphisme: www.hcd.fr Reprographie: Spot imprimerie

Au seuil de cette nouvelle année, je forme le vœu que la contribution de l'industrie au développement durable de notre Société soit mieux comprise.

>Ce Bulletin illustre la grande diversité efforts de l'industrie pour assurer un développement durable de notre région. **Environnement-Industrie** prend part active à la une promotion / diffusion de ces actions :

- Promotion dans les entreprises, d'abord, par l'échange d'expérience entre ses membres. Notre fonctionnement en réseau permet de diffuser les bonnes pratiques en matière de sécurité et de protection de l'environnement et de partager avec les PME/PMI l'expérience des experts des grands groupes.
- Ouverture à toutes les entreprises concernées de nos réunions techniques, sur des sujets d'actualité comme la légionellose ou les nouveaux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PRRT).
- Participation active aux travaux du Secrétariat Permanent pour Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) qui permet d'élargir les échanges, avec tous les partenaires de la société civile. Environnement-Industrie y anime actuellement deux Groupes de Travail: "Retour d'Expérience", visant à tirer toutes les leçons des accidents et incidents, pour améliorer les mesures de prévention ; et " Risques Naturels ", dont le but est l'amélioration de la prise en compte de ces risques externes pour les installations industrielles.

Les efforts des entreprises pour améliorer la sécurité des opérations et en diminuer l'impact sur la santé et sur l'environnement sont très importants et représentent une part importante des investissements. Tous les industriels sont convaincus que leur développement, leur existence même, dépendent de leur capacité à produire propre.

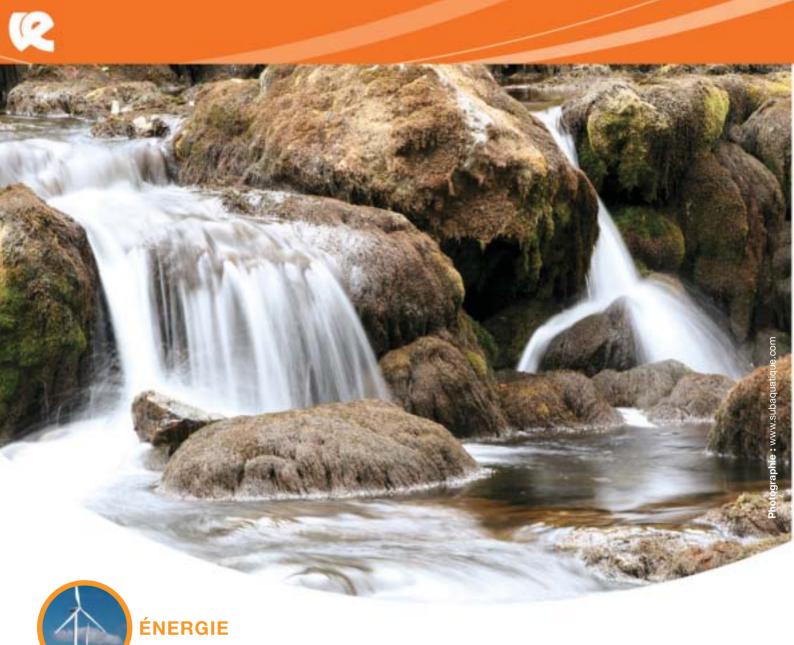
Pourtant, la défiance du public, des élus, de la presse, à l'égard de l'industrie reste trop forte, et le moindre incident fait oublier les immenses progrès réalisés.

Nous devons donc redoubler d'efforts pour rétablir la confiance et mieux communiquer sur les engagements, les travaux et les progrès de nos industries. Les réunions publiques (CLIE, et les CLIC) autour de nos établissements sont des lieux privilégiés pour améliorer la compréhension réciproque, et informer, en toute transparence, sur les risques, les incidents opératoires et les mesures de prévention et de protection mises en place.

Plus globalement, nous devons informer le grand public des retombées économiques de l'industrie, et des opportunités d'emploi, directes et indirectes, qu'elle offre. La deuxième édition de TOP INDUSTRIE a été un grand succès avec plus de 3000 visiteurs, dont une grande proportion de jeunes. Notre stand Environnement a suscité beaucoup d'intérêt, de même que les ateliers " Les métiers de l'environnement " et " Développement Industriel Environnement ".

Nous avions, en parallèle organisé en partenariat avec I'URIS, I'ATEE, I'AFTP et l'ATG (voir l'article en page 11) un colloque sur le thème "Véhicules propres et Biocarburants", qui a attiré plus de 500 participants. L'enthousiasme des 300 étudiants présents pour ces sujets assez techniques confirme, s'il en était besoin, l'intérêt de communiquer sur l'apport de l'industrie aux grandes préoccupations du moment. Au seuil de cette nouvelle année, je forme le vœu que la contribution de l'industrie au développement durable de notre société soit mieux comprise, et que son image de facteur de progrès incite les jeunes à y rechercher leur emploi!

> **Michel DEPRAETERE** Président d'Environnement-Industrie



EDF a lancé en 2006 une étude pour un projet de centrale gaz à cycle combiné en PACA dont la mise en service pourrait intervenir à l'horizon 2010-2011. Ce projet viendrait pérenniser le site industriel de Martigues, lui permettant de disposer d'une capacité de production accrue de 130 MW, flexible et respectueuse de l'environnement en contribuant notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Septembre 2005, Mistral Energie mettait en service à Port-Saint-Louis-du-Rhône la plus grande ferme éolienne de la région PACA destinée à comporter 25 éoliennes de 75 mètres de haut, d'une puissance totale de 21,25 mégawatts. Fin 2005, 21 éoliennes étaient mises en service. Aujourd'hui, les 25 éoliennes sont mises en place et des permis de construire sont en phase d'instruction pour l'implantation de 13 éoliennes supplémentaires. Ce projet, destiné à faire passer la capacité de production de 21,25 à 30 mégawatts, devrait voir le jour en 2007, sous réserve de l'avis favorable de l'armée de l'air.

L'accord pour le projet scientifique ITER, a été entériné le mercredi 24 mai 2006 à Bruxelles par les différents pays partenaires. Ce projet

vise à développer une nouvelle source d'énergie, basée sur la fusion, et présente l'avantage de ne pas produire d'émissions de gaz à effet de serre et de ne pas générer de déchets longuement radioactifs.

Dans l'attente de la construction de son réacteur qui devrait débuter en 2007, l'agence ITER-France a été créée au sein du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (décret n° 2006-752 du 29 juin 2006). Par arrêté du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et du ministre délégué à l'industrie en date du 8 septembre 2006 (J.O n° 219 du 21 septembre 2006 page 13925, texte n° 54), M. Gauché (François) est nommé directeur de l'agence ITER-France au sein du CEA à compter du 2 octobre 2006.

Une usine de silicium exclusivement dédiée à la production de silicium poly cristallin pour l'industrie de l'énergie photovoltaïque pourrait voir le jour dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Ce projet de création de cette usine unique au monde représente un investissement de 250 millions d'euros et pourrait créer 250 emplois d'ici 2008 à Saint-Auban.

AIR

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 prévoit l'élaboration d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) et de Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans les agglomérations de plus de 250.000 habitants destinés à prendre des mesures d'urgence en cas de pic de pollution et à réfléchir aux problématiques locales de la qualité de l'air.

Concernant les PPA en Provence Alpes Côte d'Azur, quatre départements sont concernés : les Alpes Maritimes, le Vaucluse, le Var et les Bouches du Rhône. Tous ont dépassé en 2006 le stade de l'enquête publique, seul le PPA des Bouches du Rhône a été approuvé par arrêté du 22 août 2006. Son texte est consultable sur les sites internet de la DRIRE (www.paca.drire.gouv.fr) et de la Préfecture (www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr).

**EAU** 

En 2004, on dénombrait 25 SAGE dont 9 approuvés par arrêté préfectoral et 16 autres qui étaient en cours d'émergence dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Pour l'année 2006, ce sont 28 SAGE qui sont comptabilisés: 11 sont approuvés (Haut Drac et Vouge), 11 autres sont en cours d'élaboration dont 5 en passe d'être prochainement approuvés (Basse vallée de l'Aude, Drac Romanche, Est Lyonnais, Hérault et Verdon), 2 sont en instruction (Bièvre - Liers - Valloire et Vistre - Nappes Vistrenque et Costières), et 4 sont en émergence (Ouche, Tech, Thau et Nappes plio-quaternaire de la plaine du Roussillon).

**Nouveau site Internet :** "Gest'Eau", (anciennement www.sitesage.org) dédié aux outils de gestion intégrée de l'eau qui élargit le site des SAGE aux contrats de rivière et aux actions innovantes.

**DÉCHETS** 

En 2006, environ 14 PREDIS (Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux), dont le PREDIS PACA, devraient être mis en révision dans toute la France. D'une durée de dix ans, l'élaboration et l'approbation des PREDIS sont placées sous la responsabilité des préfets de région ou des présidents de conseils régionaux, s'ils le souhaitent. Vraisemblablement, le prochain PREDIS PACA, dont la date de publication reste inconnue à ce jour, devrait rester de la compétence des services de la DRIRE PACA.

(+)

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE** mise en place de nouveaux outils

Une nouvelle marque de qualité, dénommée Géocert, est disponible depuis 2006. Cette marque vise à proposer aux fournisseurs de produits pour le secteur BTP des produits plus adaptés à leur environnement (facteurs climatiques et thermiques) à travers les trois composantes du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le sociétal. A moyen terme, la marque de qualité Géocert est appelée à évoluer vers une certification de produits et à être utilisée sur les marchés environnants.

Une norme sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), dénommée ISO 26000, est actuellement en cours d'élaboration et devrait voir le jour fin 2008.

Le 07 juillet 2006, l'AFNOR a publié le FD X 30-023 (guide d'application du SD 21000). Ce guide reprend un ensemble de recommandations pouvant être utilisé par les entreprises pour identifier et hiérarchiser les enjeux du développement durable. Par ailleurs, un nouveau "Dossier thématique du Groupe AFNOR " vient d'être mis en ligne. Ce nouveau site thématique présente les différents services et outils que le Groupe AFNOR met à la disposition des internautes sur le thème du Développement Durable.

Pour en savoir plus : http://www.afnor.fr

Le stand collectif de la région PACA au salon POLLUTEC 2006 a reçu le 1er prix des trophées de l'Ademe pour les stands éco-conçus, doublé d'un " Grand coup de cœur ".

Les responsables de ce stand (les C(R)Cl PACA, la Région PACA, l'Ademe PACA et l'Eurôpole de l'Arbois) ont respecté les règles de l'art de l'éco-conception (matériaux recyclés et recyclables, éclairage basse consommation, possibilités de réutilisation, réduction de la documentation papier,...), et ont été les 1<sup>ers</sup> exposants de l'histoire de Pollutec a avoir réalisé un bilan carbone de leurs participations et surtout à s'être engagé à initier des actions de réduction et de compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre, par la plantation d'arbres, dans le but de rendre l'opération neutre.

# Parole d'adhérents Soprolif

>Le Lit Fluidisé Circulant, une technologie respectueuse de l'environnement et du développement durable.

SOPROLIF a été créée au début des années 90 d'un partenariat entre grands producteurs d'électricité: EDF, 1er producteur d'électricité français, ENDESA 1er producteur espagnol et LA SNET 2ème producteur d'électricité au niveau national.

Située sur le site de la Centrale Thermique de Provence à Gardanne, la société SOPROLIF emploie 4 personnes et a confié, dès l'origine, l'exploitation de ses installations à la SNET, partenaire du Projet.

# Un objectif technologique et environnemental.

SOPROLIF vend de la vapeur industrielle à usage électrogène à partir d'un procédé innovant de combustion propre permettant de réaliser simultanément dans le foyer la combustion du charbon et la dépollution des fumées.

Bien que la technologie du Lit Fluidisé Circulant soit largement développée dans le monde, la taille de l'unité de production du LFC 250MWe détenait jusqu'en 2004, le record mondial de puissance. La réalisation de cette chaudière LFC, constituait, au moment de sa réalisation, une première mondiale et préparait l'avenir sur les moyens de production d'électricité moins polluants.

Réalisée à l'origine pour brûler le charbon de Provence à forte teneur en soufre, outre sa production de vapeur à hautes caractéristiques, le L.F.C. est un excellent réacteur chimique. En effet, celui-ci permet la capture des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub>) à la

source en opérant une réaction avec du calcaire, tout en minimisant la formation d'oxyde d'azote  $(NO_{\times})$ .

Ainsi, dès la mise en service du L.F.C. en 1996, SOPROLIF s'inscrivait dans les normes sur les seuils d'émission en SO<sub>2</sub> et NO<sub>x</sub> fixées par les Directives Européennes applicables en 2008.

La vente de vapeur produite par SOPROLIF dégage un chiffre d'affaires annuel de 70 millions d'Euros.

L'adhésion de SOPROLIF à l'association Environnement Industrie s'inscrit dans la recherche permanente de sources d'information sur l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'environnement et le partage d'expérience avec d'autres industriels, dans un souci de progression en matière de protection de notre environnement.

Jean-jacques ZINT Directeur Général de Soprolif





# LA FICHE G/P, UN SUPPORT PARTICULIEREMENT UTILE

Depuis 1995, les industriels des Bouches du Rhône dont les établissements sont classés AS (communément dénommés " Seveso seuil Haut ") utilisent un support dit " fiche G/P " pour informer les services préfectoraux et la Drire des incidents et accidents survenus sur leur site. Une convention signée par le Préfet des Bouches du Rhône et les industriels concernés a par ailleurs fixé notamment les modalités d'utilisation de cette fiche.

Le Groupe de Travail Retour d'Expérience du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (GT REX SPPPI) a réactualisé cette fiche en 2004 et 2005. Après une phase d'expérimentation qui s'est avérée tout à fait satisfaisante, l'administration a officialisée cette fiche en 2006 dont l'utilisation est :

• rendue applicable par convention signée dans les Bouches du Rhône par le préfet et les industriels relevant d'un classement AS.

- recommandée par les Préfets à l'ensemble des Etablissements de la région PACA relevant de la directive Seveso (courrier du Préfet à chaque établissement).
- recommandée pour l'ensemble des autres établissements soumis à autorisation de la région PACA (sensibilisation et information des industriels concernés par le biais des organisations syndicales professionnelles).

Elle permet aux exploitants de site soumis à autorisation de se conformer, notamment, aux obligations réglementaires de " déclarer dans les meilleurs délais tous les incidents et accidents à l'inspection des installations classées" (article 38 du décret 77-1133 et autres explicités dans l'article de Marie-Line Martos).

Elle permet aussi de répondre aux demandes de plus en plus pressantes des diverses parties prenantes concernant les incidents et accidents perceptibles survenant sur un site soumis à autorisation.



La fiche G/P est en effet le support des informations pertinentes permettant de caractériser l'accident ou l'incident suivant des critères standardisés, en particulier la gravité " G " et la perception " P " qui ont donné ainsi le nom à cet outil. Ce document constitue donc une véritable aide à la transmission des informations.

La fiche G/P comporte deux parties, l'une à compléter et l'autre étant la notice d'emploi. Le modèle appelé " Message d'information sur accident/ou incident " est téléchargeable sur le site du SPPPI PACA (voir note).

Il est utile de souligner les éléments importants de la fiche :

- Numéro de révision : dans le cas d'incident/accident se prolongeant dans le temps, il est utile de transmettre des fiches successives en fonction de son évolution.
- Destinataires : le premier encadré concerne les destinataires obligatoires (Préfet, DRIRE, SIRACEDPC, Mairie, CHSCT).
- Autres destinataires : en fonction de l'incident, de la situation de l'entreprise concernée, il peut être utile de transmettre l'information à d'autres (entreprises voisines, associations, SNCF, si le train passe à proximité, etc...).
- Niveaux de Gravité de G0 à G4 : à évaluer selon les définitions de la fiche en considérant les conséquences (sur le personnel, l'environnement et le matériel) et la potentialité de risque.
- Niveaux de perception P0-P1-P2 et indices d'évolution de A-B-C : selon la perception à l'extérieur du site : pas, peu ou forte.
- Constations faites sur le terrain : cet encadré explicite l'impact de l'accident.
- Produits Seveso impliqués : nature et quantité de produits lorsque ces informations sont connues.

Un évènement classé G0/P0 n'a pas vocation à être déclaré par cette fiche G/P puisqu'il ne s'agit pas d'un incident et qu'il n'y a pas de perception. Un évènement G0/P1 ou P2 est à transmettre puisqu'il y a perception extérieure. Il peut correspondre, par exemple, à un arrêt normal d'exploitation avec torche ; une telle situation est planifiée et l'information peut alors normalement être anticipée.

En conclusion, il faut souligner que cette fiche G/P n'est pas un outil de gestion de crise, mais simplement un support d'information à chaud sur un incident se produisant dans un site industriel qui permet de se conformer aux obligations réglementaires d'information de l'administration, tout en informant d'autres parties prenantes.

La priorité étant bien sûr la maîtrise de l'accident, il convient de prévoir, dans l'organisation de gestion d'un incident, les modalités nécessaires pour remplir et envoyer la fiche G/P.

# Jean-Pierre VAN EECKE Environnement-industrie

### Note:

Téléchargement de la fiche G/P et de sa notice sur le site du SPPPI PACA : Accueil>Risques>GT REX>Documents>Fiche Gravité Perception, Indice Gravité Perception et Notice Explicative Fiche G/P http://www.spppi-paca.org:80/index.php?id=14

### > Le GT REX SPPPI

Constitué mi 2004 dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles, le Groupe de Travail Retour d'Expérience a pour objectif de travailler sur la gestion des informations relatives aux accidents et incidents industriels, le partage d'expérience, l'amélioration des techniques pour éviter les accidents.

Les participants sont des industriels, des élus (Mairie), la Drire, l'INERIS, le CYPRES, des CHSCT et Environnement Industrie qui assure l'animation (Jean-Pierre VAN EECKE).

### Le GT s'est choisi deux projets :

- la réactualisation de la fiche G/P de déclaration des accidents.
- l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques du REX plus spécialement destiné aux petites structures n'ayant ni les moyens, ni la culture des sociétés importantes.

Pour le guide du REX, le GT REX recherche des PMI susceptibles de participer à ses travaux et d'apporter ainsi le contexte spécifique d'une petite structure. Par ailleurs, le GT REX recherche aussi des PMI volontaires pour expérimenter la démarche Retour d'EXpérience suivant les recommandations du guide et valider ainsi le document.

(Prendre contact avec Environnement Industrie qui est " porteur du projet " guide de bonnes pratiques de REX )

# **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Qui est concerné par la déclaration des accidents / incidents: La définition se trouve dans l'article 1 er de la Loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux ICPE (Codifié à l'article L 511-1 du code de l'environnement).

# Quand doit-on déclarer un accident / incident :

Le Décret n°77-1133 du 21 sept. 1977 pris en application de la précédente loi dans son article 38 mentionne que l'exploitant d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration est tenu de déclarer sans délai à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1976.

Ce décret est modifié par le Décret n° 86-1289 du 19 déc. 1986 le " sans délai ", devient " dans les meilleurs délais ".

## Quid du rapport d'accident/incident :

Cette déclaration accident / incident doit être complétée comme définit dans le décret n° 2000-258 du 20 mars 2000 par un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident.

### Que risque -t-on en cas de non déclaration :

Comme mentionné dans l'article 43 du Décret n°77-1133 du 21 sept. 1977, quiconque aura omis d'adresser la déclaration prévue à l'article 38 du présent décret, sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe.

### Comment déclarer les accidents/incidents :

Dans le but d'aider les industriels dans cette démarche de déclaration à chaud des accidents/incidents, le SPPPI PACA (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) a dédié un groupe de travail à l'élaboration d'une fiche de déclaration de ces accidents/incidents. (voir article de J-P Van EECKE)

Ces fiches sont transmises, uniquement dans le cas de perception extérieure, entre autres destinataires à la DRIRE PACA, où elles sont analysées. Un tableau récapitulatif est ensuite transmis au BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles). Dans les autres cas ces fiches sont émises et tenues à disposition de la DRIRE, des CLIC ou CLIE sur demande.

Le BARPI a été mis en place en 1992 par le MEDD (ministère de l'environnement et du développement durable).

Partie intégrante du service de l'environnement industriel qui conduit la politique menée par le ministère en matière de prévention des risques industriels, le BARPI a trois missions principales :

- Centraliser et analyser les données relatives aux accidents, pollutions graves et incidents significatifs survenant dans les ICPE ou liés à l'activité de ces dernières.
- Constituer un pôle de compétences capable d'aider à la définition de la politique générale en matière de prévention des risques technologiques, d'apporter l'appui technique éventuellement nécessaire à l'Inspection locale dans l'instruction d'accidents importants.
- Assurer la diffusion des enseignements tirés de l'analyse des accidents survenus en France ou à l'étranger.

Le BARPI met alors à disposition les informations sur la base de données ARIA consultable sur : www.aria.gouv.fr

Marie-Line MARTOS
Département Technique
Union des Industries Chimiques PACA
ml.martos@urip-chim-plast.asso.fr



# SI TOUT ÉTAIT AUSSI SIMPLE...

### SGS EST LE LEADER MONDIAL POUR LES ACTIVITES DE VERIFICATION, INSPECTION, ANALYSE ET CERTIFICATION

Eau, Air, Sols, Déchets: les indissociables... Vos questions sur les impacts environnementaux nécessitent souvent des réponses prenant en compte la globalité des éléments en présence. SGS Multilab dispose de la plus large palette d'accréditations et d'agréments du secteur (COFRAC, Ministère de l'Environnement et de la Santé...). Nos connaissances et nos reconnaissances, c'est votre passeport confiance... Nos prestations couvrent l'ensemble des opérations, du prélèvement à l'analyse, pour tous vos besoins d'évaluation environnementale.

SGS Multilab .//. t. 04 42 06 03 29 .//. f. 04 42 06 00 93 .//. fr.environnement.paca@sgs.com www.fr.sgs.com







N° 1223 - Dep 13

Recherche 100 tonnes/mois de déchets plastiques issus de broyage de câbles électriques. Modalités de conditionnement et d'enlèvement à définir.

N° 1265 - Dep 06

Donne environ 25m³/semaine de palettes perdues et cagettes de bois.

N° 1342 - Dep 05

Propose 1000 tonnes de poussières de chaux vive partiellement hydratée. Conditionnement en vrac. disponibilité immédiate.

N° 1614 - Dep 06

Propose 1000 tonnes par mois de mâchefer (issu de la combustion de charbon) pour remblais comblement, sous couches, prefablocs. Conditionnement en camion de 25 tonnes au départ du Havre ou rendu chantier.

N° 1904 - Dep 06

Propose environ 20 bouteilles de gaz vides de marques étrangères.

N° 2053 - Dep 13

Propose 1,5 tonnes d'ordinateurs, écrans, imprimantes et câbles usagés ou ne fonctionnant plus. N° 2096 - Dep 13

Recherche matières plastiques (ABS, PVC, PET, PP, PS...) pour exportation. Conditionnement en contenaires de 40 pieds.

N° 2160 - Dep 84

Recherche partenaire pour 1300 tonnes / an de déchets de papiers à cigarettes à récupérer.

N° 2194 - Dep 13

Achète tous déchets de matières plastiques.

N° 2214 - Dep 13

Propose 1500 m³ de palettes et bois de récupération pollués par des plastiques.

N° 2237 - Dep 13

Enlève et élimine les déchets de soins médicaux des professionnels de santé (dép 13-83-84).

N° 2249 - Dep 84

Recherche DEEE pour recyclage et valorisation.

N° 2254 - Dep 13

Cède gratuitement 1 à 2 T/mois de mélanges cireux.

N° 2305 - Dep 13

Propose 500 cartons propres par mois (500 mm x 500 mm x 500 mm).

N° 2315 - Dep 84

Propose 2000 T /an de terre à 90 % d'argile non souillée.

N° 2316 - Dep 84

Propose 1700 T/an de sable < 3 mm non souillé.

N° 2317 - Dep 13

Recherche en grande quantité de la mousse PU 50 kg / m³.

N° 2319 - Dep 13

Recherche en grande quantité de la mousse PE 50 kg / m³.

N° 2320 - Dep 13

Recherche en grande quantité de la mousse latex 140 kg / m³.

N° 2321 - Dep 84

Offre annuellement 3000 fûts métalliques de 200 l propres ayant contenu des poches de concentré de tomates.

N° 2363 - Dep 84

Achète déchets de cartons pour valorisation.

N° 2364 - Dep 84

Recherche tous types de plastiques pour valorisation.

N° 2370 - Dep 84

Propose 600 fûts de 120 litres en PEhd pour recyclage.

N° 2383 - Dep 13

Propose 20 T de PVC rigide vierge déclassé.

N° 2393 - Dep 13

Propose 100 m³ par an de flexibles et tuyaux pouvant être souillés par un peu d'HC et de bitume. Lieu de stockage : Le Havre.

Toutes ces annonces sont consultables sur le site www.bourse-des-dechets.fr. Rappelons que l'abonnement, la consultation et l'édition de la bourse est gratuit pour les entreprises PACAC, le service étant offert par le réseau consulaire PACAC.



# **Infos Pratiques**



- Salon Environment 2007, du 28 au 31 janvier 2007, Abu Dhabi, Emirats Arab Unis, sur les thèmes de l'air, l'énergie, l'eau et les déchets. (en anglais)
- 8ème Assises Nationales de l'Energie, les 30, 31 janvier et 1 février 2007, organisées par la Communauté d'Agglomération Grenoble Métropole, en alternance avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, et avec la participation d'ÉnergieCités et de partenaires comme l'Ademe, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, EDF, TOTAL et Gaz de France. Alpexpo, Grenoble.
- Colloque national PM4E, énergie, environnement, enjeux, entreprises une opportunité pour les PME, organisé par l'ADEME sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement dans le secteur des PME, les 06 et 07 février 2007, Hôtel Le Méridien Montparnasse, Paris.
- Réunion d'information sur les nouvelles avancées en matière d'échantillonage des COV et des composés odorants, le 14 février 2007, organisée par l'école des mines d'Alés, Palais de la bourse, Salle des séances. Marseille.
- Salon des énergies renouvelables, du 14 au 17 février 2007, Eurexpo, Lyon. C'est le premier salon consacré aux Energies Renouvelable : Solaire thermique, Solaire photovoltaïque, Eolien, Géothermie, Petite hydraulique, Bois Energie, Biogaz, Services.
- 8ème salon des Eco-Industries, du 27 au 29 mars 2007, foire internationale de Metz. Les exposants répondent aux problèmes environnementaux générés par les industries et les collectivités. Energies renouvelables, traitement de l'eau, pollution atmosphérique, pollution sonore, déchets, boues des stations d'épuration, nettoyage industriel, dépollution des sols... comptent parmi les principaux thèmes évoqués.
- Ever Monaco : Salon des véhicules propres et des énergies renouvelables, du 29 mars au 1er avril 2007, Monaco. Evénement international consacré aux dernières innovations techniques sur les secteurs des énergies renouvelables et de la mobilité durable.
- 8ème Salon Bois Energie, du 19 au 22 Avril 2007, Orléans, Parc des Expositions et Congrès, 1 rue du Président Schuman, 45074 Orléans.

- 1er Salon International de L'Environnement, de Marrakech, sur les thèmes de Développement durable, Energies renouvelables, nouveaux procédés et matériaux de construction liés à l'environnement. l'éco-tourisme et l'éco-construction. Du 10 au 13 mai 2007 sur le site naturel du domaine d' Amanar au pied de l' Atlas Exposition, Marrakech, Maroc.
- 9ème édition du Colloque Hydrotop : " Le carrefour euroméditerranéen de l'eau ", du 26 au 28 juin 2007, Parc des expositions Chanot, Marseille.



### Guide Régional du Recyclage et de Déchets en l'Elimination des **PACA** http://www.guide-recyclage-paca.com/

Destiné aux entreprises, le site Internet rapide et intuitif a pour ambition d'être un annuaire et un outil d'information permettant de répondre à la plupart des problèmes qui peuvent se poser sur la gestion des déchets. " Quelles sont les réglementations en vigueur ? Qui fait quoi ? Où ? Comment ? Quels sont les appuis disponibles? ".

Les entreprises de PACA du secteur des déchets peuvent, gratuitement et directement sur Internet, se faire référencer dans ce guide.

Guide de l'installation Classée pour la Protection de l'Environnement, réalisé par les Syndicats National des Ingénieurs et des Techniciens de l'Industrie et des Mines (SNIIM et SNATIM).

Ce recueil est destiné à apporter aux ICPE un maximum d'informations afin d'appréhender au mieux les problématiques liées à la protection de l'environnement et à la maîtrise des risques.

### Pour commander le guide :

DRIRE NORD-PAS-de-CALAIS,

Email: nadine.viste@industrie.gouv.fr

# R

# **Bonnes pratiques environnementales**



>La nécessité de la mise en œuvre des principes du Développement Durable fait suite à la modification des attentes de tous les partenaires internes et externes concernés par notre entreprise (Employés, Clients, Actionnaires, Fournisseurs, Partenaires, Communauté avoisinante, Autorités de Tutelles, ONGs, ...).Cette mise en œuvre respecte les concepts du modèle EFQM (European Fundation for Quality Management), en le déployant à l'Environnement, la Sécurité, la Santé, les Droits de l'Homme, l'Ethique, la Qualité, ..., l'ensemble de ces préoccupations regroupées sous le vocable TQCR (Total Quality & Corporate Responsability).

Dans le domaine de l'environnement, cette démarche a débuté dans les année 1990, avec la mise en place d'une Politique société, débouchant après un travail important sur les certifications environnementales E.M.A.S. & ISO 14001, respectivement en 1996 & 1997, de tous les sites de productions de la société.

Cette volonté nous a poussé sur le site de Rousset à effectuer des choix technologiques et financiers qui permettent aujourd'hui à notre site d'être une des usines dans l'univers de la microélectronique les plus performantes de la planète sur le plan environnemental.

Ces investissements, à hauteur d'1,5 million d'Euros en moyenne par an ces 10 dernières années, reflètent à la fois la prise en compte de la sensibilité du milieu naturel (traitement des rejets liquides et donc protection de l'Arc et reconquête de l'étang de Berre), mais également le déploiement de nos actions dans tous les domaines relatifs à la protection de l'environnement :

- Suppression des produits dangereux
- •Remplacements d'anciens équipements tels que transformateurs, groupes frigorifiques
- Programmes d'économies d'énergies, par le remplacement, la modification et l'optimisation d'équipements
- •Optimisation des traitements des rejets atmosphériques et traitements dédiés
- •Tris sélectifs des déchets permettant recyclage et valorisation, à hauteur de plus de 95% de nos déchets.

L'ensemble de ces efforts a permis une évolution conséquente de nos performances environnementales depuis 10 ans :

- •Réduction de plus de 55 % de notre consommation d'eau par unité de production
- •Recyclage de l'eau à plus de 40 % sur nos nouvelles installations
- •Réduction des consommations électriques de plus de 45 % par unité de production

En complément de cela, en ligne avec notre politique environnementale et la notion de "neutralité environnementale" que nous souhaitons atteindre, ST a investi et installé près de Perpignan une "ferme éolienne", composée de 6 éoliennes de grande taille, d'une puissance totale de 12 MW, pouvant assurer la fourniture en électricité "verte" d'un village de 13000 habitants. D'autres projets environnementaux et "énergies renouvelables" sont bien sûr à l'étude pour le futur.

Enfin, notre action se dirige aussi vers nos partenaires et concitoyens, via des actions de co-voiturage pour le personnel, de la communication, support et partenariat avec les associations locales de protection de l'environnement et de la nature, actions de découvertes et/ou formations environnementales vers les écoles et universités. ...

En conclusion, je dirais que l'environnement fait partie des valeurs de ST, valeurs intégrées dans la politique de Développement Durable et ''Corporate Responsability''. Ceci signifie que nous avons et garderons à cœur de maintenir entre autres notre politique environnementale, ses axes de progrès sans cesse renouvelés, pour que le site de Rousset poursuive son développement et son histoire, dans la haute vallée de l'Arc, au pied de la Sainte Victoire.



# Echo de l'association



# Environnement-industrie déménage

Toute l'équipe a pris possession de ses nouveaux locaux depuis le mois de mars. Ainsi, les nouvelles coordonnées de l'association sont :

> 35 rue Sainte Victoire - BP 21856 13221 MARSEILLE CEDEX 01 Tél. 04 91 13 86 07 / Fax 04 91 13 86 19 Contact@environnement-industrie.com www.environnement-industrie.com



Depuis le 2 octobre 2006 , Aurélie FLOCH a intégré l'équipe d'Environnement-Indusrie en qualité d'animatrice. Ses missions visent à

- Apporter son concours à l'information et à la formation des adhérents.
- Animer le groupement d'exploitant de pipelines Cana fb, le développer à la région et communiquer vers les utilisateurs et les communes.
- Développer de nouveaux projets pour l'association en direction des industriels.

# L'association développe ses outils de communication

Environnement-Industrie vient d'éditer une nouvelle plaquette d'information / adhésion et un panneau visant à présenter ses actions au cours des diverses manifestations auxquelles elle participe. Enfin, la réalisation de son site internet est en cours. Celui-ci permettra une consultation en ligne des divers documents de l'association ainsi que la possibilité de s'inscrire aux colloques, journées techniques et autre manifestation organisés par l'association.







• Environnement-Industrie, partenaire de la manifestation TOP INDUSTRIE 2006 qui s'est déroulée les 08 et 09 novembre au Palais de la bourse et au CMCI, y a organisé un stand sur l'Environnement industriel et deux tables rondes sur les thèmes : "Développement industriel et environnement " et "Les métiers de l'environnement et de la sécurité " qui ont remportés un vif succès auprès des participants.

+

En effet pas moins de 3500 personnes, présentes sur le site de la manifestation, ont pu consulter les documents disponibles sur le stand et être renseignés de la forte intégration de l'environnement dans les procédés industriels.

 Une autre grande réussite de cette manifestation fut la conférence sur les véhicules propres et biocarburants coorganisée par l'Association Française des Techniciens et professionnels du Pétrole (AFTP), l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), l'Association des Techniciens du Gaz (ATG), I'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques (URIS) et Environnement Industrie (EI). Lors de ce colloque, des spécialistes ont répondu aux questions sur le sujet telles que : Quelles sont les perspectives à moyen, long terme? Les biocarburants sont-ils la solution ? Quelles autres énergies et avec quelle technologie?







Etablissement:			
Activité(s) principale(s) :			
Code NAF:			
Tél.: Fax:			
Directeur de l'établissement : Responsable environnement : Tél. : Fax : E-mail : Responsable sécurité industrielle :			
		Tél.: Fax:	
		E-mail:	
			)
Adhère et joint un chèque de 150 Euros			
à l'ordre de l'association	Environnement-Industrie		
[Pour la deuxième année, la cotisation sera ca	alculée sur la bases communes aux adhérents]		
Nom et fonction du répondant :	Date :		

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie 35 rue Sainte Victoire - BP 21856 3221 MARSEILLE CEDEX 01

Signature: . .





Distributeur d'innovations www.inovep.com





# DSO 2002 Bio destructeur d'odeurs



Le procédé DSO 2002 de brumisation par vapeur sèche d'un principe actif original et breveté est certainement le système de destruction d'odeurs :

# le plus efficace, le plus économique et le plus simple d'utilisation.

Testé et validé par de nombreux utilisateurs, les domaines d'application du DSO 2002 sont : industrie pétrochimique, industrie du papier, traitement des eaux usées, traitement des déchets, voirie...

### Les principales odeurs traitées :

L'efficacité du principe actif est validée sur les composés azotés, soufrés et les COV, par exemple les 6 molécules malodorantes suivantes :

Ammoniac (NH3): odeur aigue, irritante, piquante, Triméthylamine (N(CH3)3): odeur de poisson avarié, Hydrogène sulfuré (H2S): odeur d'oeuf pourri, Méthyl mercaptan (CH3SH): odeur de choux, d'ail, Acide butyrique (C3H7COOH): odeur de beurre rance, Formaldéhyde (HCHO): odeur acre, suffocante.



A chaque problématique, nous réalisons les études olfactives adéquates de manière à vous proposer les solutions, les mieux adaptées.